L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

ET L'ARCHICONFRÉRIE ROMAINE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Consultation

PENDANT de longues années une union étroite a existé entre l'Apostolat de la Prière et l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur de JÉSUS.

Dès ses débuts, l'Apostolat de la Prière avait été agrégé à cette Archiconfrérie, et, par suite, tous les fidèles inscrits sur les registres de l'Apostolat étaient, par là même, associés de l'Archiconfrérie.

Cette union des deux Œuvres dura jusqu'à l'année 1879. Mais à cette époque l'Apostolat ayant pris une grande extension dans le monde entier et les inscriptions s'étant accrues considérablement, il fallait songer à lui donner une organisation en rapport avec cette étendue. Des Directeurs supérieurs furent établis dans diverses contrées ; au-dessous d'eux, les Directeurs diocésains et les Directeurs locaux formèrent une hiérarchie complète. Il devint alors nécessaire de séparer l'Apostolat de l'Archiconfrérie ; car, d'après la bulle de Clément VIII, il est défendu d'unir ensemble deux associations. Dès lors, l'Apostolat devait être privé des indulgences de l'Archiconfrérie et les relations entre les deux Œuvres devaient cesser d'exister. C'est dans ces circonstances que le R. P. Ramière obtint de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII pour le Directeur de l'Archiconfrérie le pouvoir de déléguer les Directeurs de l'Apostolat pour admettre de nouveaux membres dans l'Archiconfrérie. Usant de cette faculté, Mgr Macchi, Directeur général de l'Archiconfrérie, accorda, le 7 juin 1879, à chacun des Directeurs alors constitués, soit diocésains, soit locaux de l'Apostolat de la Prière, le pouvoir d'agréger les fidèles à l'Archi-